

# SAGE



## COMMISSION LOCALE SUR L'EAU DU 26 FEVRIER 2015

### Ordre du Jour :

**Rapport n°1** : Validation du compte rendu de la CLE du 16 Octobre 2014

**Rapport n°2** : Projet de SDAGE 2016-2021 : avis de la CLE


**Rapport n°3** : Projet de PGRI 2016-2021 : avis de la CLE

**Rapport n°4** : Contrat de rivière Orb Libron 2011-2016 : Etat d'avancement

**Rapport n°5** : PAPI Orb Libron 2011-2015 : bilan au 31 décembre 2014. Demande d'avenant de délai

### **Questions diverses**

- Avis du comité d'agrément sur la stratégie du SAGE Orb Libron

	<p><b>SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX ORB ET LIBRON</b></p> <p><b>COMMISSION LOCALE SUR L'EAU DU 26 FEVRIER 2015</b></p>
---	--

<b>RAPPORT N° :</b>	<b>1</b>
<b>OBJET :</b>	<b>COMPTE RENDU DE LA COMMISSION LOCALE SUR L'EAU DU 16 OCTOBRE 2014</b>

J'ai l'honneur de soumettre à la Commission Locale sur l'Eau le compte rendu de la réunion du 16 octobre 2014, que vous voudrez bien trouver annexé au présent rapport.

Si ce document n'appelle pas d'observations de votre part,

**Il vous est proposé :**

- d'approuver ce compte rendu

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

**Béziers, le 16 février 2015**

**Le Président de la Commission  
Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron**



**Jean Noël BADENAS**



**L'an deux mille Quatorze, le 16 Octobre.**

La Commission Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron, dument convoquée en mairie de Sauvian, sous la présidence de Monsieur le Préfet de l'Hérault, représenté par Eric Mutin.

**Nombre de membre de la CLE : 55**

**Date de convocation : 01 Octobre 2014**

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	COLLEGE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	COLLEGE
MME DANIELE MOUCHAGUE	*	ELU	MR THIERRY ROQUES		ELU
M JEAN BAPTISTE GIORDANO		ELU	MR PIERRE POLARD		ELU
MR BERNARD RAYNAUD		ELU	MR CHRISTIAN MARTINEZ	*	ELU
MR REMY PAILHES	*	ELU	MR THOMAS GARCIA	*	ELU
MR JEAN MICHEL DU PLAA		ELU	MR GUY CABALLE	*	ELU
MR HENRI CABANEL	*	ELU	MME SOPHIE NOGUES	*	USAGERS
MR NORBERT ETIENNE		ELU	MR JEAN GUY AMAT		USAGERS
MR CHRISTOPHE LABORIE		ELU	MR JEAN PASCAL PELAGATTI	*	USAGERS
MR JEAN ARCAS	*	ELU	MR ARNAUD LUPIA	*	USAGERS
MR JEAN NOEL BADENAS	*	ELU	MR VICTOR VERGNES	*	USAGERS
MR YVES LE BOZEC		ELU	MR FABRICE D'ASCOLI	*	USAGERS
MR SERGE PESCE	*	ELU	MR ERIC BELLUAU	*	USAGERS
MME FRANCINE MARTY	*	ELU	MR MICHEL PITMAN		USAGERS
MR SERGE LACOUCHE	*	ELU	MR HERVE DAUJOUF		USAGERS
MR FRANCIS BARASSE	*	ELU	MR ETIENNE ROUANET		USAGERS
MR BERNARD BOSCH	*	ELU	MR JEAN BATTLE	*	USAGERS
MR ROBERT SENAL		ELU	MME KAREN SCHULTER	*	USAGERS
MR LUC ZENON	*	ELU	MR MICHEL LATORRE	*	USAGERS
MR DANIEL GALTIER		ELU	MR PIERRE BERTRAND		USAGERS
MR ROBERT GELY	*	ELU	MR CEDRIC JAFFARD	*	USAGERS
MR GEORGES NOGUES	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA MISE	*	ETAT
MR CLAUDE NEWMANN		ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA DREAL	*	ETAT
MR BERNARD AURIOL	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA DRJSS34	*	ETAT
MR GERARD ABELLA		ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA DDT12		ETAT
MR JEAN CLAUDE BOLTZ	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'AERMC	*	ETAT
MR BERNARD PECCOL	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'ARS34	*	ETAT
MR ROBERT OBON	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'ONEMA	*	ETAT
MR ALAIN DURO		ELU			

<b>OBJET :</b>	<b>COMPTE RENDU</b>
----------------	---------------------

Début de séance : 14 heures 30

**DELIBERATION N°1 : ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE PRESIDENT**

La Commission locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron est composée de **membres** répartis en trois collèges :

- **Collège des élus : 33** membres représentant des collectivités territoriales et des établissements publics locaux situés en tout ou partie sur le périmètre du SAGE Orb Libron
- **Collège des usagers : 15** membres représentant des chambres consulaires, associations et professions intervenant sur le périmètre du SAGE Orb Libron
- **Collège des représentants de l'Etat et de ses représentants publics : 7** membres.

Suite aux élections municipales de mars 2014, il convient de procéder au renouvellement du collège des élus et, dans un premier temps d'élire le président et le vice président de la CLE.

Danielle MOUCHAGUE rappelle que le Président est élu par et parmi les membres du collège des élus. Il est élu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le candidat le plus âgé est élu.

Le président est assisté par un vice président élu par et parmi le collège des élus dans les mêmes conditions que pour le président

Danielle MOUCHAGUE fait appel à candidature pour le poste de président de la CLE. Jean Noel BADENAS est le seul candidat.

**Il est ensuite procédé au vote :**

**Jean Noel BADENAS est élu président à l'unanimité des membres du collège des élus.**

Le président fait ensuite appel à candidature pour le poste de vice président. Bernard BOSC est le seul candidat.

**Il est ensuite procédé au vote :**

**Bernard BOSC est élu vice président à l'unanimité des membres du collège des élus.**

#### **DELIBERATION N°2 : MISE EN PLACE DU BUREAU**

Le président rappelle que bureau est constitué de 11 membres titulaires issus des trois collèges de la CLE :

- 6 membres du collège des élus, dont le président et le vice président, un élu chargé de la commission thématique ressource en eau, un élu chargé de la commission gestion des inondations, un élu chargé de la commission qualité des eaux et un élu chargé de la commission eau et aménagement du territoire;
- 3 membres du collège des usagers ;
- 2 membres du collège des représentants de l'Etat.

Le président de la CLE assure les fonctions de président du bureau.

Le représentant à la CLE du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron, structure porteuse du SAGE, est membre de droit du bureau.

La désignation des membres du bureau de chaque collège est définie par le collège correspondant sur la base de candidatures préalables ou spontanées.

Les membres du bureau des collèges des usagers et des représentants de l'Etat n'étant pas à renouveler, il convient de compléter le bureau par un élu chargé de la commission thématique ressource en eau, un élu chargé de la commission gestion des inondations, un élu chargé de la commission qualité des eaux et un élu chargé de la commission eau et aménagement du territoire;

Le président fait appel à candidature.

Sont candidats :

- Elu commission ressource en eau : Bernard PECCOL
- Elu commission gestion des inondations : Serge LACOUCHE
- Elu commission qualité des eaux : Jean Claude BOLTZ
- Elu commission eau et aménagement du territoire : Francis BARSSE

**Il est ensuite procédé au vote :**

- **Bernard PECCOL est élu à l'unanimité du collège des élus à la tête de la commission ressource en eau ;**
- **Serge LACOUCHE est élu à l'unanimité du collège des élus à la tête de la commission gestion des inondations ;**
- **Jean Claude BOLTZ est élu à l'unanimité du collège des élus à la tête de la commission qualité des eaux ;**
- **Francis BARSSE est élu à l'unanimité du collège des élus à la tête de la commission eau et aménagement du territoire.**

**Le bureau de la CLE est ainsi composé comme suit :**

**Monsieur Jean Noel BADENAS, président**

**Monsieur Bernard BOSC, Vice Président**

**Monsieur Bernard PECCOL, commission ressource en eau**

**Monsieur Serge LACOUCHE, commission gestion des inondations**

**Monsieur Jean Claude BOLTZ, commission qualité des eaux**

**Monsieur Francis BARSSE, commission eau et aménagement du territoire**

**Monsieur Jean Guy AMAT, représentant CCI**

**Monsieur Michel LATORRE, représentant le Groupement du Faubourg**

**Madame Sophie NOGUES, représentant Chambre d'Agriculture**

**L'Agence de l'Eau**

**La MISE.**

**DELIBERATION N°3 : VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA CLE DU 20 MARS 2014**

Le président soumet à la Commission Locale sur l'Eau le compte rendu de la réunion du 20 mars 2014.

**La commission Locale sur l'Eau, à l'unanimité :**

- **Approuve ce compte rendu**

**DELIBERATION N°4 : PRESENTATION ET VALIDATION DE LA STRATEGIE DU SAGE ORB LIBRON**

Le SAGE Orb Libron a débuté en novembre 2009, date à laquelle a été mis en place la Commission Locale sur l'Eau.

En ce qui concerne la phase d'élaboration, les textes imposent une procédure précise qui suit six séquences s'enchaînant les unes après les autres:

- 1 - **État initial, validé le 13 mars 2013**
- 2 - **Diagnostic global, validé le 13 mars 2013**
- 3 - **Scénario tendancier, validé le 7 novembre 2013**
- 4 - Etude de scénarii contrastés et Choix de la stratégie,
- 5 - Produits du SAGE,
- 6 - Validation finale.

Le 20 mars 2014, la Commission Locale sur l'Eau a validé la trame de la stratégie du SAGE Orb Libron.

C'est sur la base de cette validation qu'a été rédigée la stratégie du SAGE Orb Libron.

Le président présente la stratégie du SAGE Orb Libron.

**La commission Locale sur l'Eau, après en avoir débattu et à l'unanimité:**

- **Valide la stratégie du SAGE Orb Libron**


**Fin de séance : 16 heures 30**

**Béziers, le 16 février 2015**

**Le Président de la Commission  
Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron**



**Jean Noël BADENAS**

	<p><b>SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX ORB ET LIBRON</b></p> <p><b>COMMISSION LOCALE SUR L'EAU DU 16 FEVRIER 2015</b></p>
---	--

<b>RAPPORT N° :</b>	<b>2</b>
<b>OBJET :</b>	<b>PROJET DE SDAGE 2016-2021 : AVIS DE LA CLE</b>

Le 19 septembre 2014, le comité de bassin a adopté le projet de SDAGE 2016-2021 et s'est prononcé favorablement sur son programme de mesures associé, après plus de 9 mois de travail préparatoire.

La commission Locale sur l'Eau est invitée à donner son avis par écrit sur ce projet sur la base des documents suivants :

- Le projet de SDAGE 2016-2021 et son volume de documents d'accompagnement ;
- Le rapport d'évaluation environnementale ;
- L'avis de l'autorité environnementale ;
- Le projet de programme de mesures 2016-2021.

Ces documents, consultables ou téléchargeables sur le site [www.sauvonsleau.fr](http://www.sauvonsleau.fr) , ont fait l'objet d'une analyse par les services de la structure porteuse du SAGE Orb Libron, le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron

Le projet de SDAGE 2016-2021 définit les 9 Orientations Fondamentales (O.F). Pour chacune d'entre elles, des dispositions ont été définies :

### **OF 0 S'ADAPTER AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

<b>ORGANISATION GENERALE DES DISPOSITIONS</b>	
<b>S'ADAPTER AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>	
Disposition 0-01	Mobiliser les acteurs des territoires pour la mise en œuvre des actions d'adaptation au changement climatique
Disposition 0-02	Nouveaux aménagements et infrastructures : garder raison et se projeter sur le long terme
Disposition 0-03	Développer la prospective en appui de la mise en œuvre des stratégies d'adaptation
Disposition 0-04	Agir de façon solidaire et concertée
Disposition 0-05	Affiner la connaissance pour réduire les marges d'incertitude et proposer des mesures d'adaptation efficaces

## OF 1 PRIVILEGIER LA PREVENTION ET LES INTERVENTIONS A LA SOURCE POUR PLUS D'EFFICACITE

LES DISPOSITIONS – ORGANISATION GENERALE		
PRIVILEGIER LA PREVENTION ET LES INTERVENTIONS A LA SOURCE POUR PLUS D'EFFICACITE		
A. Afficher la prévention comme un objectif fondamental	B. Mieux anticiper	C. Rendre opérationnels les outils de la prévention
1-01 Impliquer tous les acteurs concernés dans la mise en œuvre des principes qui sous-tendent un politique de prévention	1-02 Développer les analyses prospectives dans les documents de planification	1-03 Orienter fortement les financements publics dans le domaine de l'eau vers les politiques de prévention
		1-04 Inscrire le principe de prévention de façon systématique dans la conception des projets et les outils de planification locale
		1-05 Impliquer les acteurs institutionnels du domaine de l'eau dans le développement de filières économiques privilégiant le principe de prévention
		1-06 Systématiser la prise en compte de la prévention dans les études d'évaluation des politiques publiques
		1-07 Prendre en compte les objectifs du SDAGE dans les programmes des organismes de recherche

## OF 2 CONCRETISER LA MISE EN ŒUVRE DU PRINCIPE DE NON DEGRADATION DES MILIEUX AQUATIQUES

LES DISPOSITIONS – ORGANISATION GENERALE
CONCRETISER LA MISE EN ŒUVRE DU PRINCIPE DE NON DEGRADATION DES MILIEUX AQUATIQUES
2-01 Mettre en œuvre de manière exemplaire la séquence « éviter-réduire-compenser »
2-02 Evaluer et suivre les impacts des projets sur le long terme
2-03 Contribuer à la mise en œuvre du principe de non dégradation via les SAGE et contrats de milieu

**OF 3 PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX ECONOMIQUES ET SOCIAUX DES POLITIQUES DE L'EAU ET ASSURER UNE GESTION DURABLE DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT**

LES DISPOSITIONS – ORGANISATION GENERALE		
<p align="center"><b>PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX ECONOMIQUES ET SOCIAUX ET ASSURER UNE GESTION DURABLE DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT</b></p>		
<p><b>A. Mieux connaître et mieux appréhender les impacts économiques et sociaux</b></p>	<p><b>B. Développer l'effet incitatif des outils économiques en confortant le principe pollueur-payeur</b></p>	<p><b>C. Assurer un financement efficace et pérenne de la politique de l'eau et des services publics d'eau et d'assainissement</b></p>
<p>3-01 Mobiliser les données pertinentes pour mener les analyses économiques</p>	<p>3-05 Ajuster le système tarifaire en fonction du niveau de récupération des coûts</p>	<p>3-07 Privilégier les financements efficaces, susceptibles d'engendrer des bénéfices et d'éviter certaines dépenses</p>
<p>3-02 Prendre en compte les enjeux socio-économiques liés à la mise en œuvre du SDAGE</p>	<p>3-06 Développer l'évaluation des politiques de l'eau et des outils économiques incitatifs</p>	<p>3-08 Assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement</p>
<p>3-03 Développer les analyses et retours d'expérience sur les enjeux sociaux</p>		
<p>3-04 Développer les analyses économiques dans les programmes et projets</p>		



**OF 4 RENFORCER LA GESTION DE L'EAU PAR BASSIN VERSANT ET ASSURER LA COHERENCE ENTRE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET GESTION DE L'EAU**

LES DISPOSITIONS – ORGANISATION GENERALE		
RENFORCER LA GESTION DE L'EAU PAR BASSIN VERSANT ET ASSURER LA COHERENCE ENTRE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET GESTION DE L'EAU		
A. Renforcer la gouvernance dans le domaine de l'eau	B. Structurer la maîtrise d'ouvrage de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations à l'échelle des bassins versants	C. Assurer la cohérence des projets d'aménagement du territoire et de développement économique avec les objectifs de la politique de l'eau
4-01 Intégrer les priorités du SDAGE dans les SAGE et contrats de milieu	4-07 Assurer la gestion équilibrée des ressources en eau par une maîtrise d'ouvrage structurée à l'échelle des bassins versants	4-09 Intégrer les enjeux du SDAGE dans les projets d'aménagement du territoire et de développement économique
4-02 Intégrer les priorités du SDAGE dans les PAPI et SLGRI et améliorer leur cohérence avec les SAGE et contrats de milieu	4-08 Encourager la reconnaissance des syndicats de bassin versant comme EPAGE ou EPTB	4-10 Associer les acteurs de l'eau à l'élaboration des projets d'aménagement du territoire
4-03 Promouvoir des périmètres de SAGE et contrats de milieu au plus proche du terrain		4-11 Assurer la cohérence des financements des projets de développement territorial avec le principe de gestion équilibrée des milieux aquatiques
4-04 Mettre en place un SAGE sur les territoires pour lesquels cela est nécessaire à l'atteinte du bon état des eaux		4-12 Organiser les usages maritimes en protégeant les secteurs fragiles
4-05 Intégrer un volet littoral dans les SAGE et contrats de milieux côtiers		
4-06 Assurer la coordination au niveau supra bassin versant		

## **OF 5 LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS, EN METTANT LA PRIORITE SUR LES POLLUTIONS PAR LES SUBSTANCES DANGEREUSES ET LA PROTECTION DE LA SANTE**

### **OF 5A POURSUIVRE LES EFFORTS DE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE DOMESTIQUE ET INDUSTRIELLE**

<b>LES DISPOSITIONS – ORGANISATION GENERALE</b>
<b>POURSUIVRE LES EFFORTS DE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE DOMESTIQUE ET INDUSTRIELLE</b>
5A-01 Prévoir des dispositifs de réduction des pollutions garantissant l'atteinte et le maintien à long terme du bon état des eaux
5A-02 Pour les milieux particulièrement sensibles aux pollutions, adapter les conditions de rejet en s'appuyant sur la notion de flux admissible
5A-03 Réduire la pollution par temps de pluie en zone urbaine
5A-04 Eviter, réduire et compenser l'impact des nouvelles surfaces imperméabilisées
5A-05 Adapter les dispositifs en milieu rural en promouvant l'assainissement non collectif ou semi collectif et en confortant les services d'assistance technique
5A-06 Etablir et mettre en œuvre des schémas directeurs d'assainissement qui intègrent les objectifs du SDAGE
5A-07 Réduire les pollutions en milieu marin

### **OF 5B LUTTER CONTRE L'EUTROPHISATION DES MILIEUX AQUATIQUES**

<b>LES DISPOSITIONS – ORGANISATION GENERALE</b>
<b>LUTTER CONTRE L'EUTROPHISATION DES MILIEUX AQUATIQUES</b>
5B-01 Anticiper pour assurer la non dégradation des milieux sensibles à l'eutrophisation
5B-02 Restaurer les milieux dégradés en agissant de façon coordonnée à l'échelle du bassin versant
5B-03 Réduire les apports en phosphore et en azote dans les milieux aquatiques
5B-04 Engager des actions de restauration physique des milieux et d'amélioration de l'hydrologie
5B-05 Adapter les dispositifs applicables en fonction des enjeux liés à l'eutrophisation des milieux

## OF 5C LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS PAR LES SUBSTANCES DANGEREUSES

LES DISPOSITIONS – ORGANISATION GENERALE		
LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS PAR LES SUBSTANCES DANGEREUSES		
A. Réduire les émissions et éviter les dégradations chroniques	B. Sensibiliser et mobiliser les acteurs	C. Améliorer les connaissances nécessaires à la mise en œuvre d'actions opérationnelles
5C-01 Décliner les objectifs de réduction nationaux des émissions de substances au niveau du bassin	5C-06 Intégrer la problématique "substances dangereuses" dans le cadre des SAGE et des dispositifs contractuels	5C-07 Valoriser les connaissances acquises et assurer une veille scientifique sur les pollutions émergentes
5C-02 Réduire les rejets industriels qui génèrent un risque ou un impact pour une ou plusieurs substances		
5C-03 Réduire les pollutions que concentrent les agglomérations		
5C-04 Conforter et appliquer les règles d'une gestion précautionneuse des travaux sur les sédiments aquatiques contaminés		
5C-05 Maitriser et réduire l'impact des pollutions historiques		

## OF 5D LUTTER CONTRE LA POLLUTION PAR LES PESTICIDES PAR DES CHANGEMENTS CONSEQUENTS DANS LES PRATIQUES ACTUELLES

LES DISPOSITIONS – ORGANISATION GENERALE
LUTTER CONTRE LA POLLUTION PAR LES PESTICIDES PAR DES CHANGEMENTS CONSEQUENTS DANS LES PRATIQUES ACTUELLES
5D-01 Encourager les filières économiques favorisant les techniques de production pas ou peu polluantes
5D-02 Faire adopter des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement en mobilisant les acteurs et outils financiers
5D-03 Instaurer une réglementation locale concernant l'utilisation des pesticides sur les secteurs à enjeux
5D-04 Engager des actions en zones non agricoles
5D-05 Réduire les flux de pollutions par les pesticides à la mer Méditerranée et aux milieux lagunaires

## OF 5E EVALUER, PREVENIR ET MAITRISER LES RISQUES POUR LA SANTE HUMAINE

<b>LES DISPOSITIONS – ORGANISATION GENERALE</b>		
<b>EVALUER, PREVENIR ET MAITRISER LES RISQUES POUR LA SANTE HUMAINE</b>		
<b>A. Protéger la ressource en eau potable</b>	<b>B. Atteindre les objectifs de qualité propres aux eaux de baignade et aux eaux conchylicoles</b>	<b>C. Réduire l'exposition des populations aux substances chimiques via l'environnement, y compris les polluants émergents</b>
5E-01 Protéger les ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable	5E-05 Réduire les pollutions du bassin versant pour atteindre les objectifs de qualité	5E-06 Prévenir les risques de pollution accidentelle dans les territoires vulnérables
5E-02 Délimiter les aires d'alimentation des captages d'eau potable prioritaires, pollués par les nitrates ou les pesticides, et restaurer leur qualité		5E-07 Porter un diagnostic sur les effets des substances sur l'environnement et la santé
5E-03 Renforcer les actions préventives de protection des captages d'eau potable		5E-08 Réduire l'exposition des populations aux pollutions
5E-04 Restaurer la qualité des captages d'eau potable pollués par les nitrates par des zones d'actions renforcées		

## **OF 6 PRESERVER ET RESTAURER LE FONCTIONNEMENT NATUREL DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES ZONES HUMIDES**

### **OF 6A AGIR SUR LA MORPHOLOGIE ET LE DECLOISONNEMENT POUR PRESERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES**

<b>LES DISPOSITIONS – ORGANISATION GENERALE</b>		
<b>OF 6A AGIR SUR LA MORPHOLOGIE ET LE DECLOISONNEMENT POUR PRESERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES</b>		
<b>PRENDRE EN COMPTE L'ESPACE DE BON FONCTIONNEMENT</b>	<b>ASSURER LA NON-DEGRADATION</b>	<b>METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION ADAPTEE AUX PLANS D'EAU ET AU LITTORAL</b>
6A-01 Définir les espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques, humides, littoraux et eaux souterraines	6A-12 Maîtriser les impacts des nouveaux ouvrages	6A-15 Formaliser et mettre en œuvre une gestion durable des plans d'eau
6A-02 Préserver et restaurer les espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques	6A-13 Assurer la compatibilité des pratiques d'entretien des milieux aquatiques et d'extraction en lit majeur avec les objectifs environnementaux	6A-16 Mettre en œuvre une politique de préservation et de restauration du littoral et du milieu marin pour la gestion et la restauration physique des milieux
6A-03 Préserver les réservoirs biologiques et poursuivre leur identification	6A-14 Encadrer la création des petits plans d'eau	
6A-04 Préserver et restaurer les rives de cours d'eau et plans d'eau, les forêts alluviales et ripisylves		
6A-05 Restaurer la continuité écologique des milieux aquatiques		
6A-06 Poursuivre la reconquête des axes de vies des poissons migrateurs		
6A-07 Mettre en œuvre une politique de gestion des sédiments		
6A-08 Restaurer la morphologie en intégrant les dimensions économiques et sociologiques		
6A-09 Evaluer l'impact à long terme des modifications hydromorphologiques dans leurs dimensions hydrologiques et hydrauliques		
6A-10 Approfondir la connaissance des impacts des éclusées sur les cours d'eau et les réduire pour une gestion durable des milieux et des espèces		
6A-11 Améliorer ou développer la gestion coordonnée des ouvrages à l'échelle des bassins versants		

### **OF 6B PRESERVER, RESTAURER ET GERER LES ZONES HUMIDES**

<b>LES DISPOSITIONS – ORGANISATION GENERALE</b>
<b>OF 6B PRESERVER, RESTAURER ET GERER LES ZONES HUMIDES</b>
6B-01 Préserver, restaurer, gérer les zones humides et mettre en œuvre des plans de gestion stratégiques des zones humides sur les territoires pertinents
6B-02 Mobiliser les outils financiers, fonciers et environnementaux en faveur des zones humides
6B-03 Assurer la cohérence des financements publics avec l'objectif de préservation des zones humides
6B-04 Préserver les zones humides en les prenant en compte dans les projets
6B-05 Poursuivre l'information et la sensibilisation des acteurs par la mise à disposition et le porter à connaissance

## **OF 6C INTEGRER LA GESTION DES ESPECES DE LA FAUNE ET DE LA FLORE DANS LES POLITIQUES DE GESTION DE L'EAU**

<b>LES DISPOSITIONS – ORGANISATION GENERALE</b>
<b>OF 6C INTEGRER LA GESTION DES ESPECES DE LA FAUNE ET DE LA FLORE DANS LES POLITIQUES DE GESTION DE L'EAU</b>
6C-01 Mettre en œuvre une gestion planifiée du patrimoine piscicole d'eau douce
6C-02 Gérer les espèces autochtones en cohérence avec l'objectif de bon état des milieux
6C-03 Favoriser les interventions préventives pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes
6C-04 Mettre en œuvre des interventions curatives adaptées aux caractéristiques des différents milieux

## **OF 7 ATTEINDRE L'EQUILIBRE QUANTITATIF EN AMELIORANT LE PARTAGE DE LA RESSOURCE EN EAU ET EN ANTICIPANT L'AVENIR**

<b>LES DISPOSITIONS – ORGANISATION GENERALE</b>		
<b>ATTEINDRE L'EQUILIBRE QUANTITATIF EN AMELIORANT LE PARTAGE DE LA RESSOURCE EN EAU ET EN ANTICIPANT L'AVENIR</b>		
<b>A. Concrétiser les actions de partage de la ressource et d'économie d'eau dans les secteurs en déséquilibre quantitatif ou à équilibre précaire</b>	<b>B. Anticiper et s'adapter à la rareté de la ressource</b>	<b>C. Renforcer les outils de pilotage et de suivi</b>
7-01 Rendre opérationnels les plans de gestion de la ressource en eau	7-04 Rendre compatibles les politiques d'aménagement du territoire et les usages avec la disponibilité de la ressource	7-06 S'assurer du retour à l'équilibre quantitatif en s'appuyant sur les principaux points de confluence du bassin et les points stratégiques de référence pour les eaux superficielles et souterraines
7-02 Démultiplier les économies d'eau	7-05 Mieux connaître et encadrer les forages à usage domestique	7-07 Développer le pilotage des actions de résorption des déséquilibres quantitatifs à l'échelle des périmètres de gestion
7-03 Recourir à des ressources de substitution dans le cadre de projets de territoire		7-08 Renforcer la concertation locale en s'appuyant sur les instances de gouvernance de l'eau

## **OF 8 AUGMENTER LA SECURITE DES POPULATIONS EXPOSEES AUX INONDATIONS EN TENANT COMPTE DU FONCTIONNEMENT NATUREL DES MILIEUX AQUATIQUES**

<b>LES DISPOSITIONS – ORGANISATION GENERALE</b>		
<b>AUGMENTER LA SÉCURITÉ DES POPULATIONS EXPOSÉES aux inondations EN TENANT COMPTE DU FONCTIONNEMENT NATUREL DES MILIEUX AQUATIQUES</b>		
<b>A. Agir sur les capacités d'écoulement</b>	<b>B. Prendre en compte les risques torrentiels</b>	<b>C. Prendre en compte l'érosion côtière du littoral</b>
8-01 Préserver les champs d'expansion des crues	8-10 Développer des stratégies de gestion des débits solides dans les zones exposées à des risques torrentiels	8-11 Identifier les territoires présentant un risque important d'érosion
8-02 Rechercher la mobilisation de nouvelles capacités d'expansion des crues		8-12 Traiter de l'érosion littorale dans les stratégies locales exposées à un risque important d'érosion
8-03 Éviter les remblais en zones inondables		
8-04 Limiter la création de nouveaux ouvrages de protection aux secteurs à risque fort et présentant des enjeux importants		
8-05 Limiter le ruissellement à la source		
8-06 Favoriser la rétention dynamique des écoulements		
8-07 Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux qui permettent de réduire les crues et les submersions marines		
8-08 Préserver ou améliorer la gestion de l'équilibre sédimentaire		
8-09 Gérer la ripisylve en tenant compte des incidences sur l'écoulement des crues et la qualité des milieux		

Pour chacune des dispositions, le projet de SDAGE propose un programme de mesures. Ce programme constitue la boîte à outil utile à l'atteinte des objectifs environnementaux du SDAGE 2016-2021. Les mesures proposées ont été territorialisées de sorte à tenir compte des spécificités régionales.

### **Considérant :**

- **Que les orientations fondamentales du projet de SDAGE 2016-2021, ainsi que les dispositions qui y sont associées traitent de manière exhaustive, ambitieuse et cohérente l'ensemble des problématiques liées à l'eau ;**
- **Que les enjeux identifiés sur le territoire Orb Libron, dans le cadre de l'élaboration du SAGE, trouvent globalement écho dans le projet de SDAGE 2016-2021 ;**
- **Que pour le territoire Orb Libron, les orientations fondamentales et dispositions suivantes sont plus particulièrement importantes et adaptées aux enjeux du territoire Orb Libron :**
- - **OF2 : Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux Aquatiques**
  - **OF3 : Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement :**
    - *3-07 Privilégier les financements efficaces, susceptibles d'engendrer des bénéfices et d'éviter certaines dépenses ;*
    - *3-08 Assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement*
  - **OF4 : Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau :**

- 4-07 Assurer la gestion équilibrée des ressources en eau par une maîtrise d'ouvrage structurée à l'échelle des bassins versants
  - 4-09 Intégrer les enjeux du SDAGE dans les projets d'aménagement du territoire et de développement
  - 4-10 Associer les acteurs de l'eau à l'élaboration des projets d'aménagement du territoire économique
  - **OF5 : Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles :**
    - 5D-01 Encourager les filières économiques favorisant les techniques de production pas ou peu polluantes
    - 5D-02 Faire adopter des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement en mobilisant les acteurs et outils financiers
    - 5D-03 Instaurer une réglementation locale concernant l'utilisation des pesticides sur les secteurs à enjeux
    - 5D-04 Engager des actions en zones non agricoles
  - **OF6A : Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques**
    - 6A-01 Définir les espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques, humides, littoraux et eaux souterraines
    - 6A-02 Préserver et restaurer les espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques
    - 6A-03 Préserver les réservoirs biologiques et poursuivre leur identification
    - 6A-05 Restaurer la continuité écologique des milieux aquatiques
    - 6A-06 Poursuivre la reconquête des axes de vies des poissons migrateurs
    - 6A-07 Mettre en œuvre une politique de gestion des sédiments
  - **OF6B : Préserver, restaurer et gérer les zones humides**
    - 6B-01 Préserver, restaurer, gérer les zones humides et mettre en œuvre des plans de gestion stratégiques des zones humides sur les territoires pertinents
  - **OF7 : Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource et en anticipant l'avenir**
    - 7-01 Rendre opérationnels les plans de gestion de la ressource en eau
    - 7-02 Démultiplier les économies d'eau
    - 7-04 Rendre compatibles les politiques d'aménagement du territoire et les usages avec la disponibilité de la ressource
    - 7-06 S'assurer du retour à l'équilibre quantitatif en s'appuyant sur les principaux points de confluence du bassin et les points stratégiques de référence pour les eaux superficielles et souterraines
    - 7-07 Développer le pilotage des actions de résorption des déséquilibres quantitatifs à l'échelle des périmètres de gestion
    - 7-08 Renforcer la concertation locale en s'appuyant sur les instances de gouvernance de l'eau
- Que les éléments de la stratégie du SAGE Orb Libron validée en Commission Locale sur l'Eau du 16 Octobre 2014 s'inscrivent dans une perspective cohérente avec le projet de SDAGE 2016-2021 ;
- Que le programme de mesures propose des leviers utiles à l'atteinte des objectifs sur le territoire Orb Libron ;

Il vous est proposé :

- d'émettre un avis favorable au projet de SDAGE 2016-2021, ainsi qu'au projet de programme de mesures 2016-2021


Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Béziers, le 16 février 2015  
 Le Président de la Commission  
 Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron



Jean Noël BADENAS



	<p><b>SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX ORB ET LIBRON</b></p> <p><b>COMMISSION LOCALE SUR L'EAU DU 16 FEVRIER 2015</b></p>
---	--

<b>RAPPORT N° :</b>	<b>3</b>
<b>OBJET :</b>	<b>PROJET DE PGRI 2016-2021 : AVIS DE LA CLE</b>

Le 19 septembre 2014, le comité de bassin, selon une démarche parallèle à celle du SDAGE, a adopté le projet de PGRI 2016-2021, après plus de 9 mois de travail préparatoire. L'élaboration de document, portée par la DREAL Rhone Alpes – délégation de bassin, a mobilisé les parties prenantes que sont les collectivités pour assurer une relecture des rédactions proposés par l'Etat. Le SMVOL a participé à ce titre à l'élaboration de ce document.

La commission Locale sur l'Eau est invitée à donner son avis par écrit sur ce projet sur la base des documents suivants :

- Le projet de PGRI 2016-2021;
- Le rapport d'évaluation environnementale ;
- L'avis de l'autorité environnementale ;

Ces documents, consultables ou téléchargeables sur le site [www.sauvonsleau.fr](http://www.sauvonsleau.fr) , ont fait l'objet d'une analyse par les services de la structure porteuse du SAGE Orb Libron, le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron

Le projet de PGRI 2016-2021 définit les Grands Objectifs qui sont déclinés en dispositions qui sont opposables aux décisions administratives dans le domaine de l'eau et aux documents d'urbanisme (SCOT, PLU...). Ces objectifs sont :

- Issus de la stratégie nationale de gestion du risque inondation pour les trois premiers :
  - GO1 Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le cout des dommages liés à l'inondation
  - GO2 Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques
  - GO3 Améliorer la résilience des territoires exposés
- Transversaux pour les deux derniers :
  - GO4 Organiser les acteurs et les compétences
  - GO5 Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

Certaines dispositions sont spécifiques aux TRI et doivent être reprises dans les Stratégies Locales de Gestion du Risque Inondation.

## **GO 1 MIEUX PRENDRE EN COMPTE LE RISQUE DANS L'AMENAGEMENT ET MAITRISER LE COUT DES DOMMAGES LIES A L'INONDATION**

<b>Améliorer la connaissance de la vulnérabilité du territoire</b>	<b>Réduire la vulnérabilité des territoires</b>	<b>Respecter les principes d'un aménagement du territoire adapté aux risques d'inondations</b>
D.1-1 Mieux connaître les enjeux d'un territoire pour pouvoir agir sur l'ensemble des composantes de la vulnérabilité : population, environnement, patrimoine, activités économiques, etc.	D.1-3 Maîtriser le coût des dommages aux biens exposés en cas d'inondation en agissant sur leur vulnérabilité	D.1-6 Éviter d'aggraver la vulnérabilité en orientant le développement urbain en dehors des zones à risque
D.1-2 Établir un outil pour aider les acteurs locaux à connaître la vulnérabilité de leur territoire	D.1-4 Disposer d'une stratégie de maîtrise des coûts au travers des stratégies locales	D.1-7 Renforcer les doctrines locales de prévention
	D.1-5 Caractériser et gérer le risque lié aux installations à risque en zones inondables	D.1-8 Valoriser les zones inondables
		D.1-9 Renforcer la prise en compte du risque dans les projets d'aménagement
		D.1-10 Sensibiliser les opérateurs de l'aménagement du territoire aux risques d'inondation au travers des stratégies locales

## **GO2 AUGMENTER LA SECURITE DES POPULATIONS EXPOSEES AUX INONDATIONS EN TENANT COMPTE DU FONCTIONNEMENT NATUREL DES MILIEUX AQUATIQUES**

<b>Agir sur les capacités d'écoulement</b>	<b>Prendre en compte les risques torrentiels</b>	<b>Prendre en compte l'érosion côtière du littoral</b>	<b>Assurer la performance des ouvrages de protection</b>
D.2-1 Préserver les champs d'expansion des crues	D.2-9 Développer des stratégies de gestion des débits solides dans les zones exposées à des risques torrentiels	D.2-10 Identifier les territoires présentant un risque important d'érosion	D.2-12 Limiter la création de nouveaux ouvrages de protection aux secteurs à risque fort et présentant des enjeux importants
D.2-2 Rechercher la mobilisation de nouvelles capacités d'expansion des crues		D.2-11 traiter de l'érosion littorale dans les stratégies locales exposées à un risque important d'érosion	D.2-13 Limiter les enjeux protégés
D.2-3 Éviter les remblais en zones inondables			D.2-14 Assurer la performance des ouvrages de protection
D.2-4 Limiter le ruissellement à la source			D.2-15 Garantir la pérennité des ouvrages de protection
D.2-5 Favoriser la rétention dynamique des écoulements			
D.2-6 Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux qui permettent de réduire les crues et les submersions marines			
D.2-7 Préserver et améliorer la gestion de l'équilibre sédimentaire			
D.2-8 Gérer la ripisylve en tenant compte des incidences sur l'écoulement des crues et la qualité des milieux			

### GO3 AMELIORER LA RESILIENCE DES TERRITOIRES EXPOSES

<b>Agir sur la surveillance et la prévision</b>	<b>Se préparer à la crise et apprendre à mieux vivre avec les inondations</b>	<b>Développer la conscience du risque des populations par la sensibilisation, le développement de la mémoire du risque et la diffusion de l'information</b>
D.3-1 Organiser la surveillance, la prévision et la transmission de l'information sur les crues et les submersions marines	D.3-4 Améliorer la gestion de crise	D.3-12 Respecter les obligations d'information préventive
D.3-2 Passer de la prévision des crues à la prévision des inondations	D.3-5 Conforter les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)	D.3-13 Développer les opérations d'affichage du danger (repères de crues ou de laisse de mer)
D.3-3 Inciter la mise en place d'outils locaux de prévision	D.3-6 Intégrer un volet relatif à la gestion des crises dans les stratégies locales	D.3-14 Développer la culture du risque
	D.3-7 Développer des volets inondation au sein des dispositifs ORSEC départementaux	
	D.3-8 Sensibiliser les gestionnaires de réseaux au niveau du bassin	
	D.3-9 Assurer la continuité des services publics pendant et après la crise	
	D.3-10 Accompagner les diagnostics et plans de continuité d'activité au niveau des stratégies locales	
	D.3-11 Évaluer les enjeux au ressuyage au niveau des stratégies locales	

### GO4 ORGANISER LES ACTEURS ET LES COMPETENCES

<b>Favoriser la synergie entre les différentes politiques publiques</b>	<b>Garantir un cadre de performance pour la gestion des ouvrages de protection</b>
D.4-1 Fédérer les acteurs autour de stratégies locales pour les TRI	D.4-5 Considérer les systèmes de protection dans leur ensemble
D.4-2 Tenir compte des priorités du SDAGE dans les PAPI et SLGRI et améliorer leur articulation avec les SAGE et contrats de milieux	<b>Accompagner la mise en place de la compétence « GEMAPI »</b>
D.4-3 Assurer la gestion équilibrée des ressources en eau et des inondations par une maîtrise d'ouvrage structurée à l'échelle des bassins versants	D.4-6 Accompagner l'évolution des structures existantes gestionnaires d'ouvrages de protection vers la mise en place de la compétence GEMAPI sans perte de compétence et d'efficacité
D.4-4 Encourager la reconnaissance des syndicats de bassin versant comme EPAGE ou EPTB	D.4-7 Favoriser la constitution de gestionnaires au territoire d'intervention adapté

## **GO5 DEVELOPPER LA CONNAISSANCE SUR LES PHENOMENES ET LES RISQUES D'INONDATION**

<b>Développer la connaissance sur les risques d'inondation</b>	<b>Améliorer le partage de la connaissance sur la vulnérabilité du territoire actuelle et future</b>
D.5-1 Favoriser le développement de la connaissance des aléas	D.5-5 Mettre en place des lieux et des outils pour favoriser le partage de la connaissance
D. 5-2 Approfondir la connaissance sur la vulnérabilité des réseaux	D.5-6 Inciter le partage des enseignements des catastrophes
D. 5-3 Renforcer la connaissance des aléas littoraux	
D. 5-4 Renforcer la connaissance des aléas torrentiels	

### DISPOSITIONS SPECIFIQUES AU TRI

Grand Objectif	Objectif	Disposition	Obl	Rec
<b>GO1</b> : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation	<b>Réduire la vulnérabilité des territoires</b>	D.1-4 Disposer d'une stratégie de maîtrise des coûts au travers des stratégies locales	X	
		D.1-10 Sensibiliser les acteurs de l'aménagement du territoire aux risques d'inondation au travers des stratégies locales		X
<b>GO2</b> : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques	<b>Agir sur les capacités d'écoulement</b>	D.2-2 Rechercher la mobilisation de nouvelles capacités d'expansion des crues	X	
		D.2-6 Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux qui permettent de réduire les crues et les submersions marines	X	
	<b>Prendre en compte l'érosion côtière du littoral</b>	D.2-11 Traiter de l'érosion littorale dans les stratégies locales exposées à un risque important d'érosion	X	
<b>GO3</b> : Améliorer la résilience des territoires exposés	<b>Agir sur la surveillance et l'alerte</b>	D.3-2 Passer de la prévision des crues à la prévision des inondations		X
	<b>Se préparer à la crise et apprendre à mieux vivre avec les inondations</b>	D.3-6 Intégrer un volet relatif à la gestion de crise dans les stratégies locales	X	
		D.3-10 Accompagner les diagnostics et plans de continuité d'activité au niveau des stratégies locales		X
		D.3-11 Évaluer les enjeux liés au ressuyage au niveau des stratégies locales		X
<b>Développer la conscience du risque des populations par la sensibilisation, le développement de la mémoire du risque et la diffusion de l'information</b>	D.3-14 Développer la culture du risque	X		
<b>GO4</b> : Organiser les acteurs et les compétences	<b>Favoriser la synergie entre les différentes politiques publiques</b>	D.4-1 Fédérer les acteurs autour de stratégies locales pour les TRI	X	
		D.4-2 Intégrer les priorités du SDAGE dans les PAPI et SLGRI et améliorer leur articulation avec les SAGE et contrats de milieux	X	
		D.4-4 Encourager la reconnaissance des syndicats de bassin versant comme EPAGE ou EPTB	X	
	<b>Accompagner la mise en place de la compétence « GEMAPI »</b>	D.4-7 Favoriser la constitution d'un système de protection unique pour une même zone cohérente protégée	X	
<b>GO5</b> : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation	<b>Développer la connaissance sur les risques d'inondation</b>	D.5-2 Approfondir la connaissance sur la vulnérabilité des réseaux	X	
	<b>Améliorer le partage de la connaissance sur la vulnérabilité du territoire actuelle et future</b>	D.5-5 Mettre en place des lieux et des outils pour favoriser le partage de la connaissance	X	

Considérant :

- Que les grands objectifs du projet de PGRI 2016-2021, ainsi que les dispositions qui y sont associées traitent de manière exhaustive, ambitieuse et cohérente l'ensemble des problématiques liées à la gestion des inondations, en lien avec le fonctionnement naturel des milieux ;
- Que les éléments de la stratégie du SAGE Orb Libron validée en Commission Locale sur l'Eau du 16 Octobre 2014 s'inscrivent dans une perspective cohérente avec le projet de PGRI 2016-2021 ;
- Que le PGRI propose des leviers utiles à l'atteinte des objectifs sur le territoire Orb Libron ;
- Que les enjeux identifiés sur le territoire Orb Libron, dans le cadre de l'élaboration du SAGE et de la SLGRI du TRI Béziers Agde, trouvent globalement écho dans le projet de PGRI 2016-2021 ;
- Que pour le territoire Orb Libron, les grands objectifs du PGRI seront tous déclinés, à l'échelle du bassin versant, dans le cadre de la future SLGRI du TRI Béziers Agde, selon la trame élaborée à ce jour (et intégrée au PGRI) :

PGRI		1- Prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation	2- Augmenter la sécurité des populations exposées en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques	3- Améliorer la résilience des territoires exposés	4- Organiser les acteurs et les compétences	5- Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondations
TRI Béziers Agde						
Objectifs transversaux	1- Faire émerger une gouvernance pour favoriser les synergies dans la gestion des risques d'inondations et littoraux.				Identifier les parties prenantes Favoriser la concertation Mettre en place une instance de pilotage légitime	
	2- Maintenir la cohérence de la gestion du risque avec les territoires fonctionnels supra TRI (bassins versants et cellule sédimentaire).		Conserver une SLGRI à l'échelle des bassins versants et des cellules sédimentaires		Sensibiliser les élus sur la gestion des risques	
Objectifs opérationnels	3- Harmoniser la connaissance des aléas/enjeux		Réfléchir sur le rôle et le maintien des ouvrages		S'assurer de la diffusion de la connaissance pour informer et sensibiliser les acteurs	Affiner la connaissance des aléas et enjeux en zone inondable, de submersion marine et d'érosion Objectiver le risque ruissellement
	4- Renforcer la perception des risques d'inondations et littoraux.		Mettre à jour des documents d'informations réglementaires (DICRIM, IAL)	Informers les décideurs sur les risques littoraux et d'inondation Développer la culture du		

				risque		
	5- Faire émerger une organisation pour la gestion de crise.	Améliorer la gestion de crise en zone littorale et d'inondation		Intégrer les risques littoraux dans les PCS Conforter les PCS		
	6- Evaluer le potentiel de réduction de la vulnérabilité sur le TRI.	Favoriser la gestion raisonnée du trait de côte des cordons dunaires, nettoyage raisonné...) Evaluer la vulnérabilité fonctionnelle du TRI		<i>Mettre en œuvre les travaux de l'appel à projet national pour le recul stratégique</i>		

- Que l'élaboration de la future SLGRI du TRI Béziers Agde courant 2015 et 2016 avec les différentes parties prenantes permettra de mettre en évidence les dispositions du PGRI particulièrement stratégiques pour le territoire Orb Libron et devra faire l'objet d'une validation par la CLE Orb Libron


Il vous est proposé :

- d'émettre un avis favorable au projet de PGRI 2016-2021

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Béziers, le 16 février 2015  
Le Président de la Commission  
Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron

Jean Noël BADENAS

	<p><b>SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX ORB ET LIBRON</b></p> <p><b>COMMISSION LOCALE SUR L'EAU DU 26 FEVRIER 2015</b></p>
---	--

<b>RAPPORT N° :</b>	<b>4</b>
<b>OBJET :</b>	<b>CONTRAT DE RIVIERE ORB LIBRON 2011-2016 : ETAT D'AVANCEMENT</b>

Le Contrat de Rivière Orb Libron initialement programmé sur la période 2011-2015 a fait l'objet d'un avenant fin 2013 pour la période 2014-2016. L'objet du présent rapport est de faire un état d'avancement de cette procédure sur l'année 2014 d'une part et plus globalement depuis le début du contrat.

Les tableaux annexés au présent rapport permettent d'identifier les actions programmées en 2014 et leur niveau d'avancement. D'une manière générale, malgré une année 2014 contrainte (échéances électorales et crues de l'automne), les actions prévues en 2014 ont, a minima, été engagées. La programmation financière de 2014 et son engagement sont traduits dans le tableau ci-dessous pour les différents axes du contrat.

En février 2015, ce sont 33.8 millions d'euros qui ont été investis sur le territoire depuis 2011, portant le niveau d'avancement du contrat d'un point de vue engagement financier à 46% du montant total contractualisé.

Il vous est proposé de prendre acte de l'état d'avancement du contrat de rivière Orb Libron 2011-2016.

**Il vous est proposé :**

- de prendre acte de l'avancement du contrat de rivière Orb Libron 2011-2016
- de débattre sur ce bilan

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

**Béziers, le 16 février 2015**

**Le Président de la Commission  
Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron**



**Jean Noël BADENAS**



		Phase 1 : 2011-2013	Phase 2 : 2014-2016			
		Montants réalisés 2011-2013	Montants programmés avenant	Montants réalisés 2014	% Avancement	Avancement global
volet A	Montants programmés 2011-2016					
	22 684 295 €	8 680 795 €	14 003 500 €	5 039 350 €	36%	<b>60%</b>
A1	13 719 169 €	4 901 169 €	8 818 000 €	4 575 830 €	52%	69%
A2	2 123 232 €	1 775 732 €	347 500 €	15 000 €	4%	84%
A3	6 389 894 €	1 789 894 €	4 600 000 €	310 520 €	7%	33%
A4	452 000 €	214 000 €	238 000 €	138 000 €	58%	78%

		Phase 1 : 2011-2013	Phase 2 : 2014-2016			
		Montants réalisés 2011-2013	Montants programmés avenant	Montants réalisés 2014	% Avancement	Avancement global
volet B	Montants programmés 2011-2016					
	3 784 244 €	1 647 244 €	2 137 000 €	296 079 €	14%	<b>51%</b>
B1	380 000 €	240 000 €	140 000 €	0 €	0%	63%
B2	2 524 169 €	839 169 €	1 685 000 €	251 079 €	15%	43%
B3	880 075 €	568 075 €	312 000 €	45 000 €	14%	70%

		Phase 1 : 2011-2013	Phase 2 : 2014-2016			
		Montants réalisés 2011-2013	Montants programmés avenant	Montants réalisés 2014	% Avancement	Avancement global
volet C	Montants programmés 2011-2016					
	43 504 773 €	7 620 773 €	35 884 000 €	8 031 365 €	22%	<b>36%</b>
C1	31 314 812 €	2 439 812 €	28 875 000 €	6 750 000 €	23%	29%
C2	12 189 961 €	5 180 961 €	7 009 000 €	1 281 365 €	18%	53%

		Phase 1 : 2011-2013	Phase 2 : 2014-2016			
		Montants réalisés 2011-2013	Montants programmés avenant	Montants réalisés 2014	% Avancement	Avancement global
volet D	Montants programmés 2011-2016					
	4 447 000 €	2 038 000 €	2 409 000 €	510 000,00 €	21%	<b>57%</b>
D1	3 822 000 €	1 908 000 €	1 914 000 €	510 000,00 €	27%	63%
D2	625 000 €	130 000 €	495 000 €	- €	0%	21%

total 2011-2016                      74 420 312 €                      33 863 606 €                      46%



**AVANCEMENT CONTRAT DE RIVIERE ORB LIBRON FEVRIER 2015**

**VOLET A1 : REDUCTION DES POLLUTIONS ISSUES DES COLLECTIVITES (HORS CONTRAT AGGLO QUI FAIT L'OBJET D'UN BILAN DISTINCT)**

Opération	Avancement en %					Observations
<b>Avancement général</b>						
Assainissement des hameaux de Laurenque, Cazals Viel et la Manière						Cazals Viel en cours. Laurenque et Manière 2016
Animation pour faciliter l'émergence de projets d'assainissement						
Suivi et mise en œuvre des profils de baignade sur la vallée de l'Orb						
Réhabilitation du réseau d'assainissement du Bousquet d'Orb						
Travaux d'assainissement de Véreilles St Xist la Tour sur Orb						Plan de financement bouclé. Travaux 2015
Assainissement le Poujol sur Orb Nouvelle station d'épuration						Anticipé (programmation 2015)
Assainissement le Poujol sur Orb réseau						
Assainissement de Mecles Saint Gervais						Manque DETR 2015. Travaux 2015
Assainissement de Lamalou les Bains : première tranche de réhabilitation de réseau réalisée.						
Saint Etienne d'Albagnan : collecte et STEP Village						Travaux en 2015. Vacarie et Canarie en 2016
Cazouls les Béziers : travaux de réhabilitation des eaux usées						
Assainissement de Soumartre et de la Caumette : opération financée mais reportée						Non réalisé suite problèmes communaux

**VOLET A2 : REDUCTION DES POLLUTIONS ISSUES DES ACTIVITES ECONOMIQUES**

Opération	Avancement en %					Observations
<b>Avancement général</b>						
Assainissement des caves particulières						
Régularisation des rejets non domestiques dans les réseaux d'assainissement						
Amélioration des connaissances sur les substances émergentes						

**VOLET A3 : REDUCTION DES POLLUTIONS PAR LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES**

Opération	Avancement en %					Observations
<b>Avancement général</b>						
Diagnostic des pratiques sur captages du Libron et rédaction du plan d'action						Restitution 2015
Diagnostic des pratiques sur captages de Puisserguier et rédaction du plan d'action						
Mise en œuvre plan d'action de réduction des apports en produits phytosanitaires Puisserguier						
Mise en œuvre plan d'action de réduction des apports en produits phytosanitaires Murviel						
Mise en œuvre plan d'action de réduction des apports en produits phytosanitaires Aspiran						
Mise en œuvre plan d'action de réduction des apports en produits phytosanitaires Libron						Début en 2015
Réflexion sur mise en œuvre de zones tampons pour réduire transferts phyto vers cours d'eau						Réflexion réalisée. Actions à venir
Réalisation de 5 PAPPH sur la vallée de l'Orb et du Libron						Pas de nouveau PAPPH hors Lirou Libron
Aires de rinçage des pulvérisateurs : Bassan, Autignac, st genies, Causses, Magalas, Puissalicon						AVP en cours de finalisation

**VOLET A4 : REDUCTION SUIVI DE LA QUALITE DES MILIEU AQUATIQUES**

Opération	Avancement en %					Observations
<b>Avancement général</b>						
Suivi qualité des eaux souterraines par le cg34						
Programme de suivi des eaux de surface réseau RCS RCO						
Programme de suivi Départemental						Tous les bilans prévus contrat (2013-2014) réalisés



**AVANCEMENT CONTRAT DE RIVIERE ORB LIBRON FEVRIER 2015**  
**VOLET B : GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU (HORS ACCORD CADRE CABM AERMC)**

Opération	Avancement en %					Observations
<b>Avancement général</b>						
Suivi hydrométrique sur le bassin de l'Orb. Campagnes de jaugeages						
Observatoire de la ressource Orb et Libron						
Délimitation ressources majeures par AERMC : formation plissées haut minervois pardailhan,...						Action portée par CG34
Plans de Gestion Concertée de la Ressource Mare, Orb Jaur et Vernazobres						Action à engager au regard conclusions étude EVP (mars 2015)
Pose de compteurs de sectorisation, comptages usages publics,...SIAEP Mare						Programmation en cours
Pose de compteurs de sectorisation, comptages usages publics,...Murviel						
Pose de compteurs de sectorisation, comptages usages publics,...Bédarieux						Réalisé dans le cadre du contrat de progrès
Diagnostic réseau d'eau potable St Pons de Thomières						Engagée janvier 2015 contrat de progrès
Diagnostic réseau d'eau potable SRGO						
Mise en œuvre du diagnostic opérationnel du réseau BRL						Premiers compteurs posés en 2014
Optimisation des prélèvements béals ASA de la plaine de Caunas diagnostic						
Optimisation des prélèvements béals ASA d'irrigation du Chemin de Dio						
Suppression des prélèvements orphelins dans la haute vallée de l'Orb. SMETOGA						Non engagé. Dissolution du porteur




**AVANCEMENT CONTRAT DE RIVIERE ORB LIBRON FEVRIER 2015**  
**VOLET C : GESTION DES INONDATIONS (PAPI ORB LIBRON) ET GESTION DU MILIEU PHYSIQUE**

Opération	Avancement en %					Observations
<b>Avancement général</b>						
Formation des acteurs de la gestion du risque d'inondation						Reportée
Communication						
Accompagnement méthodologique et stratégique pour le programme de réduction de la						Reportée
Confortement de la digue de la Perspective - Bédarieux						Engagée mais bloquée (maître d'ouvrage ne
Réalisation de l'endiguement rapproché de Sérignan - Tranche 1						Le plan de financement n'est pas bouclé. Les travaux commenceront en 2015
Traversée de Béziers tranche 3						
Protection de Valras - Muret						Mise à l'enquête publique à l'automne
Protection de Valras - Tranche 2 fossé Valras Sérignan						
Accompagnement des communes dans la révision des PCS						
Etat des lieux de la Grande Maire						Cahier des charges à produire (SMVOL)
Gestion durable de la ripisylve et des atterrissements						
Mise en œuvre du Plan de gestion du méandre de Savignac						
Equipement du seuil du Moulin de Saint Pierre						Travaux interrompus - reprise printemps 2015
Etude du devenir du barrage de la Biconque						Réalisée en 2014, suppression du barrage envisagée en 2015
Etude de faisabilité de la renaturation du Bitoulet à la traversée de Lamalou les bains						Partiellement intégrée dans l'étude de gestion du risque inondation à l'échelle du bassin versant
Acquisition foncière zone humide à Villemagne-l'Argentière (annexe fluviale)						Convention de gestion SMABM / propriétaire



**AVANCEMENT CONTRAT DE RIVIERE ORB LIBRON FEVRIER 2015**  
**VOLET D : FONCTIONNEMENT STRUCTURE DE GESTION ET ANIMATION ET CONCERTATION**

Opération	Avancement en %				Observations
<b>Avancement général</b>					
Fonctionnement de la structure de gestion. Animation et concertation					
Comité de suivi du littoral Orb Libron					
Assistance à la rédaction du SAGE Orb Libron					Stratégie validée. PAGD et règlement en 2015
Acquisition de connaissances topographiques					Réalisation 2015
Animation du contrat de rivière Orb Libron					
Coordination des filières économiques pour la valorisation des pratiques environnementales					Début de travail sur l'AOC Faugérois
Valorisation cours d'eau par réalisation de projets concertés					Pas de projet nouveau
Sensibilisation scolaire					Programme interrompu Taux d'aide trop faible
Implication du Grand Public					Programme interrompu Taux d'aide trop faible
Etudes stratégiques de prise de compétence eau par nouvelles intercommunalités					Non engagé

	<p><b>SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX ORB ET LIBRON</b></p> <p><b>COMMISSION LOCALE SUR L'EAU DU 26 FEVRIER 2015</b></p>
---	--

<b>RAPPORT N° :</b>	<b>5</b>
<b>OBJET :</b>	<b>PAPI ORB LIBRON 2011-2015 : BILAN AU 31 DECEMBRE 2014. DEMANDE D'AVENANT DE DELAI</b>

Il vous est proposé de prendre connaissance de l'Etat d'avancement du PAPI Orb Libron 2011-2015.

**Considérant :**

- que l'intégralité des actions du PAPI ne pourra être menée d'ici fin 2015 ;
- que le contrat de rivière Orb Libron, dont le volet Gestion des inondations reprend l'essentiel du PAPI, a fait l'objet d'un avenant jusqu'à fin 2016,
- que la future Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation du TRI Béziers Agde ne sera connue que fin 2016,
- la nécessité, en attendant la rédaction de cette stratégie, de maintenir la dynamique du PAPI actuel une année de plus ;

**Il vous est proposé :**

- de prendre acte de l'avancement du PAPI Orb Libron 2011-2015,
- de solliciter une prolongation du PAPI Orb Libron d'une année supplémentaire,
- de demander au Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron de rédiger tous les documents utiles à la saisine du Ministère d'une part et à l'information de la CMI d'autre part pour la signature d'un avenant simple de prolongation de un an du PAPI Orb Libron,
- de demander au Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron d'élaborer, dès 2016, tous les dossiers utiles à la signature d'un nouveau PAPI opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2017

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

**Béziers, le 16 février 2015**

**Le Président de la Commission  
Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron**



**Jean Noël BADENAS**



**AVANCEMENT PAPI ORB LIBRON ET PREMIERE PROPOSITION D'AVENANT  
AXE 0 : ANIMATION**

Opération	Avancement PAPI 2 en %	Calendrier
Animation du papi 2 – 1 poste de technicien SMVOL		Abandonné.
Mise en œuvre du PAPI 2 (2 postes) BZLM		Avenant 2016

**AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE**

Opération	Avancement en %	Calendrier
Bases de données repère de crues et PHE Orb et Libron, communication associée		
Observatoire de la perception du risque d'inondation par les populations de l'Orb et du Libron 2014		Abandonné
Formation des acteurs de la gestion du risque inondation		Avenant 2016
Communication envers le grand public – journal inondation		Report PAPI 3
Réalisation d'un film documentaire sur la gestion des inondations		Opération reprise dans projet transversal borne interactive

**AXE 2 : SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS**

Opération	Avancement en %	Calendrier
Amélioration de la fourniture de l'information pluviométrique		Opération abandonnée (financement insuffisant)
Instrumentation : mise en place d'échelles limnimétriques		
Instrumentation des passages submersibles dangereux		Opération Lirou programmée en 2015 (PAPI2)

**AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE**

Opération	Avancement en %	Observations
Gestion intercommunale de l'évacuation des campings du littoral		



Plans Communaux de Sauvegarde de la Vallée de la Mare						Report PAPI 3 ?
---	--	--	--	--	--	-----------------

**AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME**

Opération	Avancement en %					Observations
Elaboration des PPR inondations Mare / révision des PPR Littoraux						Report PAPI 3 ?
Assistance auprès des communes mettant à jour leur document d'urbanisme						

**AXE 5 : ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS**

Opération	Avancement en %					Observations
Accompagnement du programme de réduction de la vulnérabilité						
Réduction de la vulnérabilité des ERP – inventaire et diagnostics						Report PAPI 3
Réduction de la vulnérabilité des ERP – travaux						Report PAPI 3
Réduction de la vulnérabilité des entreprises						Poursuite opération dans PAPI 3 ?
Contribution à la réduction de la vulnérabilité des particuliers						Opération abandonnée
Evaluation de la vulnérabilité des activités agricoles						Pas de maître d'ouvrage
Réduction de la vulnérabilité des équipements structurants						Pas de maître d'ouvrage

**AXE 6 : RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS**

Opération	Avancement en %					Observations
Reconquête des Zones d'Expansion des Crues (ZEC) BV Lirou - Etude						Pas de maître d'ouvrage
Reconquête des Zones d'Expansion des Crues (ZEC) BV Lirou - Travaux						Pas de maître d'ouvrage
Etude préalable à la réalisation de bassins de rétention en amont du village						
Réalisation d'un bassin de rétention en amont du village						Avenant 2016

**AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES**

Opération	Avancement en %					Observations
Confortement de la digue du Martinet Saint Chinian	■					Maîtrise d'œuvre en cours- labellisation PSR : Avenant 2016 : Travaux
Confortement des ouvrages de protection existants Plaine St Pierre	■					Travaux d'urgence programmés 2015 PAPI 2 - Avenant 2016 : Suite des travaux
Confortement des ouvrages de protection existants Bédarioux	■					Plan de financement non bouclé (PAPI 2)
Confortement des murs du Clédou à Graissessac	■	■				Tranche 1 engagée, tranche 2 programmée 2015 PAPI2
Confortement des remparts de Villemagne et du passelis	■	■	■	■	■	Travaux réalisés
Etudes techniques et contrôles consécutifs au classement des ouvrages						Abandonnés, plus finançables
Réalisation de l'endiguement rapproché de Sérignan T2	■					Plan de financement non bouclé -
Réalisation de l'endiguement rapproché de Sérignan T3						Avenant 2016
Protection de Valras – fossé T2	■	■	■	■	■	Travaux réalisés
Protection de Valras – fossé T3						Programmé 2015 PAPI2
Protection de Valras – jonction muret						Programmé 2015 PAPI2
Amélioration de l'hydraulicité à la traversée de Béziers T2-T3	■	■	■			Tranches 1et 2 terminées. Tranche3 financée PAPI2 travaux en 2015.
Réalisation pour partie des endiguements rapprochés : Sauvian						Pas de maître d'ouvrage - Report PAPI 3 ?
Réalisation pour partie des endiguements rapprochés : Villeneuve-les-Béziers						Avenant 2016 : PRO EXE et foncier
Réalisation pour partie des endiguements rapprochés : Béziers rive gauche						PAPI 3 : travaux
						PAPI 3

## **Opérations proposées pour Avenant 2016 :**

Issues du PAPI 2 Orb Libron

- Mise en œuvre du PAPI 2 (2 postes BZLM)
- Formation des acteurs de la gestion du risque inondation
- Bassin écrêtement Creissan
- Travaux de confortement de la digue du Martinet Saint Chinian
- Confortement des ouvrages de protection existants Plaine St Pierre
- Suite et fin de l'endiguement rapproché de Sérignan
- Dossiers PRO EXE et maîtrise foncière Villeneuve les Béziers

Opérations complémentaires :

- PSR protection de Portiragnes Plage
- Maîtrise d'œuvre Graissessac suite dégâts inondations 2014


## **Opérations proposées pour PAPI 3 (à compléter suite définition Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation) :**

Issues du PAPI 2 Orb Libron

- Communication envers le grand public – journal inondation
- Plans Communaux de Sauvegarde de la Vallée de la Mare
- Elaboration des PPR inondations Mare / révision des PPR Littoraux
- Réduction de la vulnérabilité des ERP – inventaire et diagnostics
- Réduction de la vulnérabilité des ERP – travaux
- Poursuite de la réduction de la vulnérabilité
- Réalisation des endiguements rapprochés : Sauvian
- Réalisation des endiguements rapprochés : Béziers rive gauche

Opérations complémentaires :

- Travaux digue Portiragnes Plage
- Travaux Graissessac
- .....

	<b>SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX ORB ET LIBRON</b>  <b>COMMISSION LOCALE SUR L'EAU DU 16 FEVRIER 2015</b>
---	---

<b>RAPPORT N° :</b>	<b>6</b>
<b>OBJET :</b>	<b>PROJET DE PROGRAMME DE MESURES DU PLAN D'ACTION POUR LE MILIEU MARIN (PAMM) DE LA SOUS REGION MARINE « MEDITERRANEE OCCIDENTALE » : AVIS DE LA CLE</b>

## CONTEXTE GENERAL

Afin de réaliser ou de maintenir un bon état écologique du milieu marin au plus tard en 2020, la directive 2008/56/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008, appelée **directive-cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM)**, conduit les États membres de l'Union européenne à prendre les mesures nécessaires pour réduire les impacts des activités humaines sur ce milieu.

Cette directive vise à maintenir ou à rétablir un bon fonctionnement des écosystèmes marins, c'est-à-dire à conserver la diversité biologique, les interactions entre les espèces et leurs habitats, les océans dynamiques et productifs, tout en permettant l'exercice des usages en mer pour les générations futures dans une perspective de développement durable.

**En France**, la DCSMM a été transposée dans le code de l'environnement (articles L. 219-9 à L. 219-18 et R. 219-2 à R. 219-17). Elle s'applique aux eaux marines métropolitaines, divisées en quatre sous-régions marines : Manche – mer du Nord, mers celtiques, golfe de Gascogne, **Méditerranée occidentale**.

Pour chaque sous-région marine, les autorités compétentes doivent élaborer et mettre en oeuvre un **plan d'action pour le milieu marin**, composé de cinq éléments, révisables tous les 6 ans :

- **une évaluation initiale de l'état écologique** des eaux marines et de l'impact environnemental des activités humaines sur ces eaux (approuvée en 2012) ;
- **la définition du bon état écologique** pour ces mêmes eaux reposant sur des descripteurs qualitatifs (approuvée en 2012) ;
- **la définition d'objectifs environnementaux et d'indicateurs associés** en vue de parvenir à un bon état écologique du milieu marin (approuvée en 2012) ;
- **un programme de surveillance** en vue de l'évaluation permanente de l'état des eaux marines et de la mise à jour périodique des objectifs (approbation début 2015) ;
- **un programme de mesures** et des objectifs opérationnels associés qui doivent permettre de parvenir à un bon état écologique des eaux marines ou de conserver celui-ci (approbation en 2015 et mise en oeuvre en 2016).

**La Commission Locale de l'Eau est ainsi consultée sur le programme de mesures du PAMM de la sous Région méditerranée occidentale.**

## CADRE D'ELABORATION DU PROGRAMME DE MESURES

Le programme de mesures constitue le cinquième et dernier élément du PAMM. Il comporte l'ensemble des actions concrètes et opérationnelles répondant à un ou plusieurs objectifs environnementaux en vue d'atteindre ou de maintenir le bon état écologique des eaux marines à l'horizon 2020.

### Mesures répondant aux objectifs environnementaux liés à l'état écologique

**32 mesures** sont proposées, pour répondre aux objectifs environnementaux liés à l'état écologique. En ce qui concerne les propositions de mesures en faveur des écosystèmes des **fonds côtiers**, elles se divisent en trois catégories :

- la réalisation d'études dédiées à la fonctionnalité des habitats et leur répartition, et au lien état/pression : les réflexions montrent en effet qu'il est difficile en l'état actuel des connaissances sur la fonctionnalité des habitats, de proposer toutes les mesures pertinentes ;
- la mise en protection simple ou renforcée des habitats clés en bon état ou la restauration des habitats dégradés ; chaque fois que des habitats clés sont connus et soumis à des pressions, il a été jugé prioritaire de les soustraire aux dites pressions. Quant à la restauration, qui devra suivre un cheminement décisionnel rigoureux et robuste, elle sera engagée sur les habitats clés dégradés nécessitant un accompagnement ;

– l'organisation spatiale des usages pour permettre une utilisation partagée (réduction des conflits d'usages) et durable (pressions cumulées inférieures aux capacités de charge des écosystèmes) du milieu mari

En ce qui concerne les propositions de mesures en faveur de la **ressource halieutique du golfe du Lion et des zones côtières**, il ressort quatre catégories de propositions principales :

- des études pour l'identification des zones fonctionnelles halieutiques, sur la base des travaux déjà entrepris par l'Ifremer et sur les seuils d'exploitation durable des stocks ;
- le développement de zones de conservation halieutique : sollicité par certaines prud'homies, cette mesure doit permettre d'assurer une pérennité des stocks et des activités halieutiques ;
- l'évolution des pratiques, afin de mettre en adéquation les arts et techniques avec la phénologie des espèces d'une part et la capacité des écosystèmes à supporter les pressions d'autre part. Ainsi des techniques de pêche pourront être encouragées pour être compatibles avec la préservation des habitats notamment dans les sites Natura 2000 en mer.

En ce qui concerne les propositions de mesures en faveur des **mammifères marins**, elles s'orientent globalement vers la maîtrise et la réduction des deux grandes pressions que sont les collisions (renforcement des dispositifs de prévention) et le dérangement acoustique (vigilance renforcée sur l'instruction des demandes d'autorisation de travaux acoustiques, promotion des technologies innovantes en « propulsion discrète », régulation du nautisme impactant, ...). Côté protection, il est souligné l'importance de compléter le réseau Natura 2000 au large pour mieux prendre en compte ce groupe animal.

Enfin, en ce qui concerne les travaux sur les **oiseaux marins**, il est fait le constat que ces derniers sont relativement bien connus depuis la terre et sur les sites de reproduction et nidification. En revanche, leur comportement en mer reste peu étudié. Les mesures proposées visent ainsi globalement à compléter les connaissances sur la partie marine du cycle de vie des oiseaux marins, identifier les zones marines fonctionnelles principales (zones d'alimentation) et les doter d'un statut conservatoire en lien avec les états voisins (sachant que les pressions restent très mal connues au large sur les oiseaux marins malgré certains constats ou hypothèses sur les ingestions de déchets plastiques, les pollutions hydrocarbures, les prises accidentelles par les longliners et palangriers notamment).

A terre, les mesures proposées se focalisent sur les sites de reproduction avec en particulier la dératisation des îles et îlots, la limitation des dérangements sonores et lumineux des sites de nidification en période sensible (falaises de Scandola et de Bonifacio, îles d'Hyères, falaises de la côte Vermeille et des Calanques, lidos du Languedoc et de la narbonnaise) et le contrôle des populations de Goéland Leucophaea.

#### **Quelques exemples de mesures proposées pour répondre aux objectifs environnementaux liés à l'état écologique :**

- Mettre en place des zones de protection (temporaires ou pérennes) des zones fonctionnelles en prenant en compte la notion de corridor écologique
- Compléter le réseau d'aires marines protégées par la mise en place de zones de protection renforcée via les outils existants (RNN, APB, zones de non-prélèvement des PN...) sur les secteurs de biodiversité remarquable
- Compléter le réseau Natura 2000 au large pour répondre aux enjeux identifiés sur les mammifères, les oiseaux et les récifs
- Renforcer la mise en oeuvre de la stratégie méditerranéenne de gestion des mouillages des navires de plaisance, à l'échelle des bassins de navigation
- Définir une stratégie méditerranéenne de gestion des mouillages des navires de grande plaisance et de croisière
- Renforcer la prise en compte du repos biologique des espèces locales dans les textes réglementaires sur la pêche professionnelle et de loisir - Etudier la création d'une déclaration préalable d'activité obligatoire pour la pratique de la pêche maritime de loisir
- Inciter à l'écoconception (digue, ancrage écologique, récifs artificiels fonctionnels, bases fonctionnelle des éoliennes fixées et flottantes, matériaux, architecture...) des ouvrages en milieu marin en créant une écoconditionnalité sur les AOT et concessions du DPM
- Initier une opération pilote de restauration écologique en application de la doctrine de façade
- Favoriser l'installation de systèmes d'alerte et de prévention des collisions avec les mammifères marins sur les navires français et étrangers effectuant des lignes maritimes régulières dans la sous-région marine ainsi que sur les navires civils des services de l'État

## Mesures répondant aux objectifs environnementaux liés aux pressions et impacts

19 mesures sont proposées pour répondre aux objectifs environnementaux liés aux pressions et impacts.

**En ce qui concerne la réduction des apports à la mer de contaminants chimiques des bassins versants**, il est fait le constat que de nombreuses mesures existent déjà. Les propositions de mesures complémentaires ont ainsi essentiellement pour vocation de poursuivre et renforcer les efforts en cours. Elles peuvent se répartir en trois catégories principales :

- poursuite et renforcement des travaux entrepris dans le cadre de la mise en œuvre des SDAGE concernant la gestion des eaux pluviales et de l'assainissement des communes et agglomérations littorales ;
- mise en place d'études puis de travaux pour diminuer les rejets à la mer issus des ports (aires de carénage et de réparation navale, déchets toxiques) ;
- mise en place d'une étude puis d'un programme d'actions sur les contaminants issus des principaux cours d'eau.

**En ce qui concerne la réduction des déchets dans les eaux marines**, l'analyse des mesures existantes fait ressortir un besoin de nouvelles mesures, ciblées sur :

- les déchets des agglomérations littorales : compléter les plans départementaux de gestion des déchets avec un volet spécifique littoral, définir et décliner un guide des bonnes pratiques sur la gestion et l'élimination des déchets en zone littorale ;
- le développement d'opérations spécifiques de pêche aux déchets ;
- la mise en place, dans les ports, de dispositifs de récupération et de valorisation adaptés des déchets ramassés par les pêcheurs.

Par ailleurs, il est proposé dans les priorités de recherche de mieux étudier la toxicité et l'impact des microparticules. L'amélioration de ces connaissances, en lien avec l'identification de l'origine de ces microparticules, permettra de mieux appréhender le renforcement de la limitation des sacs plastiques dans les commerces, mesure déjà prévue dans le cadre du Plan national de prévention des déchets.

**En ce qui concerne la réduction des rejets en hydrocarbures et autres polluants par les navires**, il est à signaler que la réglementation existante sur le transport maritime (essentiellement internationale et déclinée au niveau communautaire) couvre l'ensemble des objectifs environnementaux validés fin 2012. La seule évolution de réglementation proposée consiste ainsi en la définition des eaux territoriales françaises et italiennes au niveau du canal de Corse, visant une facilitation de la coopération entre les deux États en matière de répression des pollutions.

En ce qui concerne la réduction de l'introduction et du développement d'**espèces non indigènes envahissantes**, l'analyse des mesures existantes fait ressortir une insuffisance de réglementation sur le sujet. Une place importante est ainsi faite à des mesures d'ordre réglementaire comme l'établissement d'une liste d'espèces marines dont l'introduction dans le milieu devrait être interdite.

En ce qui concerne les eaux de ballast, identifiées comme un vecteur important d'introduction, leur gestion est actuellement fondée sur un principe de dilution avant rejet. Elle sera renforcée dès l'entrée en vigueur de la convention pour la gestion des eaux de ballast qui prévoit un traitement des eaux de ballast à bord des navires. Il est ainsi prévu une mesure visant à mettre en place une procédure de contrôle de gestion des eaux de ballast par les navires, dès que cette convention entrera en vigueur.

Il est enfin proposé de mettre en place un dispositif national de veille et d'alerte afin d'en faire un outil d'aide à la décision pour les gestionnaires.

## Quelques exemples de mesures proposées pour répondre aux objectifs environnementaux liés aux pressions et impacts :

- Poursuivre la mise en place de schémas directeurs pluviaux en application des SDAGE
- Poursuivre la fiabilisation des systèmes d'assainissement des eaux usées des communes et agglomérations littorales en application des SDAGE
- Inciter à la délimitation et à la mutualisation d'aires de carénage dans les ports et poursuivre leurs mises aux normes de manière à supprimer les rejets directs à la mer
- Étudier la caractérisation des flux (quantité/origine) et définir des programmes d'actions en ciblant les 5 cours d'eau principaux (Rhône, Var, Hérault, l'Aude, l'Argens)
- Traiter dans les plans départementaux de prévention et de gestion des déchets non dangereux de la question spécifique des déchets marins

- Inclure un axe sur les déchets marins dans le plan national de prévention des déchets et contribuer à sa mise en œuvre
- Encourager la mise en place d'actions « sentinelles de la mer » sur les déchets marins
- Mettre en place un système de veille et d'alerte sur les espèces non indigènes

**Considérant :**

- Que les enjeux identifiés sur le territoire Orb Libron, dans le cadre de l'élaboration du SAGE, trouvent globalement écho dans le projet de programme de mesures du PAMM Méditerranée occidentale ;
- Que les éléments de la stratégie du SAGE Orb Libron validée en Commission Locale sur l'Eau du 16 Octobre 2014 s'inscrivent dans une perspective cohérente avec les objectifs du PAMM ;
- Que le programme de mesures est cohérent avec les premiers éléments issus du groupe de rédaction du PAGD du SAGE Orb Libron ;

**Il vous est proposé :**

- d'émettre un avis favorable au projet de programme de mesures du PAMM Méditerranée Occidentale

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

Béziers, le 16 février 2015  
Le Président de la Commission  
Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron



**Jean Noël BADENAS**